

RÈGLEMENT DU CONCOURS LE GOÛT DES AUTRES 2026/2027

Gindou Cinéma

ART. 1. ORGANISATEUR DU CONCOURS

L'association Gindou Cinéma, association dont le siège social est situé au 4, place des fêtes 46250 Gindou, organise en 2026-2027 la 22e édition du concours « Le goût des autres ».

L'opération est soutenue financièrement par la DILCRAH (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT), le secrétariat d'Etat chargé de la citoyenneté et de la Ville, et la DRAC Occitanie (Direction régionale des affaires culturelles).

ART. 2. OBJET DU CONCOURS

Action d'éducation à l'image et à la citoyenneté, le concours a pour but de questionner les notions d'altérité, de vivre-ensemble et de déconstruire les stéréotypes et préjugés racistes, antisémites et anti-LGBT, d'agir contre les représentations qui créent du rejet et des discriminations liées à la couleur de peau, l'origine, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, contre . Les participant·e·s, en partant de la réalité qu'ils connaissent, seront invité·e·s à écrire un court métrage de fiction qui devra respecter les consignes suivantes :

- Une histoire qui se passe dans la société d'aujourd'hui.
- Construite autour d'une situation qui incarne de manière forte une thématique du concours.
- Pour un film qui s'efforcera de faire moins de 15 minutes.
- Dans un nombre limité de décors.
- Avec un objectif très concret pour le personnage principal.
- Avec des relations entre les personnages qui évoluent au fil de l'histoire.
- Avec l'idée d'un début, d'un milieu et d'une fin.

ART. 3. PARTICIPATION AU CONCOURS

Ce concours s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 18 ans résidant dans les régions de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie.

La participation est collective, inscription par groupe de 3 personnes minimum, et elle implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participant·e·s.

L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 23 novembre 2026 minuit.

ART. 4. DÉROULEMENT DU CONCOURS

Les groupes enverront leur candidature pour participer au concours Le goût des autres au plus tard le 23 novembre 2026 minuit à travers le formulaire disponible sur le site internet www.goutdesautres.fr.

Le présent règlement sera accepté et signé via le formulaire de candidature par la personne adulte référente membre de l'équipe pédagogique et/ou éducative ou d'un·e représentant·e légal·e pour les groupes non encadrés par des adultes.

Il ne sera accepté qu'un seul projet par groupe et tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

L'équipe de Gindou Cinéma retiendra 6 projets dont la liste sera communiquée début décembre 2026. Chaque groupe sélectionné sera accompagné dans la rédaction d'un scénario de court métrage par un·e intervenant·e professionnel·le missionné·e par Gindou cinéma. Cet accompagnement donnera lieu à minima à 3 séances de travail en présence de l'intervenant·e de deux heures chacune. Entre ces séances le suivi du travail d'écriture se fera à distance entre le groupe et l'intervenant·e.

Nous souhaitons qu'à travers ces ateliers les jeunes s'interrogent sur leurs propres représentations en restant au plus près des réalités, et puissent dans la confrontation des idées et sans approche moralisatrice, déconstruire les préjugés et les stéréotypes, les enfermements et les peurs identitaires. Nous les accompagnons dans la réflexion par un suivi pédagogique sur les thématiques traitées et l'écriture scénaristique qui, grâce à l'intervention de professionnels du cinéma, se veut structurante sur le plan des idées, aidant à aborder des sujets sensibles et la notion d'empathie.

Les scénarios devront être finalisés et envoyés par mail à [goutdesautres@\[gindoucinema.org\]](mailto:goutdesautres@[gindoucinema.org]) dans le courant du mois d'avril 2027 (à une date qui sera précisée au lancement du travail d'accompagnement). Les scénarios finalisés seront édités sur papier sous la forme d'un livret remis à chaque membre des groupes d'auteurs.trices.

RÈGLEMENT DU CONCOURS LE GOÛT DES AUTRES 2026/2027

Gindou Cinéma

ART.5. ÉLÉMENTS À PRÉSENTER POUR PARTICIPER

Le formulaire de candidature permettra aux participant·e·s de justifier leurs motivations à participer au concours, de dire quelle thématique liée au concours ils souhaitent traiter dans leur court métrage, de faire part de la situation du quotidien ou événement d'actualité en relation avec la thématique qui les a fait réagir et qui pourrait inspirer leur projet et de présenter leur idée de film en quelques lignes.

Avant de candidater, il est vivement recommandé de consulter le guide d'accompagnement et les ressources thématiques disponibles sur le site internet www.goutdesautres.fr. Il est aussi possible de demander les films issus des éditions précédentes en envoyant un mail à [goutdesautres\[@\]gindoucinema.org](mailto:goutdesautres[@]gindoucinema.org)

ART. 6. PROCESSUS DE SÉLECTION ET PRIX

Fin avril 2027 (date qui sera précisée ultérieurement), les 6 groupes finalistes défendront à Gindou leurs scénarios en public et devant un jury constitué de professionnel·le·s du cinéma et de partenaires associatifs et institutionnels. L'événement se déroulera sur 2 jours à la salle L'Arsenic, 80 Route Neuve 46250 Gindou.

Le jury s'attachera à récompenser l'originalité des thèmes abordés, la capacité à questionner nos représentations et la motivation des groupes.

Il désignera un seul projet lauréat qui fera l'objet d'une réalisation avec les jeunes encadrée par des professionnel·le·s du cinéma dont l'intervention sera prise en charge par Gindou Cinéma.

ART. 7. CESSION DE DROITS D'AUTEUR

Tous·tes les participant·e·s s'engagent à céder à Gindou cinéma et à tous ses éventuels coproducteurs les droits d'auteur (droit de reproduction, de représentation, d'adaptation ou de traduction) de leur scénario en vue de la réalisation et l'exploitation d'une œuvre audiovisuelle (film, documentaire, reportage, etc.) et ce à titre gratuit.

ART. 8. FRAIS DE PARTICIPATION

L'inscription au concours est gratuite.

Si le projet est sélectionné, les établissements scolaires pourront être amenés à participer par l'intermédiaire du pass Culture à une partie du financement des ateliers d'écriture de scénario. Quand l'utilisation du pass Culture ne sera pas possible et pour toutes les autres structures, les frais liés aux ateliers d'écriture seront entièrement pris en charge par Gindou Cinéma.

Lors de la journée de rassemblement à Gindou, Gindou Cinéma prendra en charge l'hébergement (1 nuit) et les repas des participant·e·s.

Les frais de déplacements pour se rendre à Gindou seront à la charge des équipes finalistes.

ART. 9. PROMOTION DES ŒUVRES

Gindou Cinéma se réserve le droit d'utiliser à des fins promotionnelles des éléments des projets sélectionnés, notamment sur son site internet et dans certains médias, sans que cela confère une quelconque rémunération aux auteur·trice·s des projets.

Les lauréat·e·s autorisent expressément les organisateur·trice·s à utiliser leurs nom(s), prénom(s) et le nom de la ville ou du village où ils et elles résident à toutes fins de promotion du concours et notamment pour la publication de la liste des lauréat·e·s dans la presse audiovisuelle, papier ou électronique, quel que soit le support utilisé, notamment sur le site internet de Gindou Cinéma et de ses partenaires.

En signant ce règlement, les représentants légaux et les représentantes légales de tous et toutes les jeunes finalistes autorisent Gindou Cinéma à les filmer et à les photographier lors de la journée de rassemblement à Gindou et à diffuser leur image, sans contrepartie financière, dans un but non commercial. Une réserve peut être émise avant la journée par écrit de la part du·de la participant·e à l'adresse [goutdesautres\[@\]gindoucinema.org](mailto:goutdesautres[@]gindoucinema.org).

ART.10. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du concours sont traitées conformément à la loi informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978.

RÈGLEMENT DU CONCOURS LE GOÛT DES AUTRES 2026/2027

Gindou Cinéma

Les participant·e·s sont informé·e·s que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre du concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, tout·e participant·e dispose d'un droit d'accès, de modification et de rectification de données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations sur simple demande en écrivant à l'adresse suivante : [accueil\[@\]gindoucinema.org](mailto:accueil[@]gindoucinema.org).

ART. 11. MODIFICATIONS ET ACCEPTATIONS

Gindou Cinéma se réserve, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, le droit de modifier, suspendre, interrompre, reporter, annuler, ou proroger le concours si les circonstances le nécessitent.

Le fait de participer au concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage que les organisateur·trice·s pourraient être amené·e·s à prendre dans des cas prévus ou non.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement.